

RÉGLEMENTATION POUR LA PÊCHE DE L'ANGUILLE EN 2010

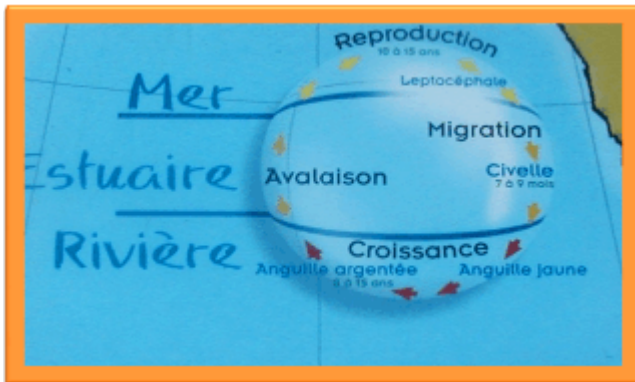


en VENDÉE pour les Pêcheurs
Amateurs aux engins et aux lignes



1 Contexte :

L'anguille, espèce emblématique de nos marais est le symbole de la complexité et de la fragilité de la vie en générale.



Espèce considérée longtemps comme surabondante (de 1964 à 1985), ses densités diminuent de façon sensible depuis quelques décennies. Les raisons de sa raréfaction sont multiples: surpêche des civelles dans les estuaires, parasitisme, maladies, qualité de l'eau, réchauffement climatique, barrages sur les cours d'eau...etc.

2 Aspect réglementaire :

Afin d'enrayer sa disparition l'Union Européenne a mis en place un plan de reconstitution du stock d'anguille européenne. Le 31 décembre 2008, le France a communiqué à la Commission Européenne un plan de gestion de l'anguille de portée nationale.

A ce jour, le rapport scientifique et technique du plan de gestion de l'anguille pour la France n'est pas encore disponible. Toutefois **il est demandé à chaque état membre de prendre des mesures dès à présent pour la préservation des populations d'anguille.**

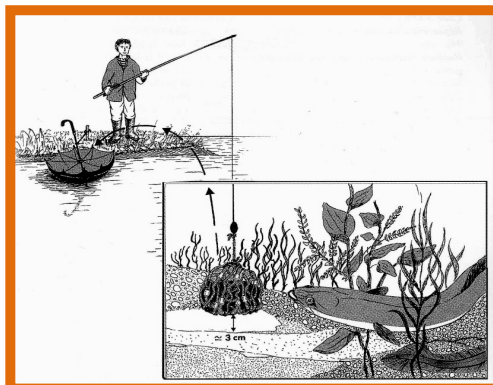
En cascade via son avis annuel, le Département de la Vendée a donc proposé une fermeture de la pêche de l'anguille "jaune" et des restrictions d'usage sur certains engins de pêche.

3 Période d'ouverture pour les pêcheurs amateurs aux lignes et aux engins en 2010

- Pêche de la civelle : **Interdite toute l'année (anguille de moins de 12 cm)**
- Pêche de l'anguille jaune : **Uniquement autorisée du 15 mars au 15 septembre**
- Pêche de l'anguille argentée ou blanche (d'avalaison) : **Interdite toute l'année**

4 Engins autorisés pendant la période d'ouverture du 15 mars au 15 septembre :

- Les lignes de fond (maximum de 18 hameçons)
- Le nombre total de bosselles à anguilles ou de nasses de type anguillère sera limité à 3 par pêcheur contre 6 en 2009



- La pêche de l'anguille à la vermée sera autorisée **uniquement le jour** pendant la période d'ouverture de la pêche de l'anguille jaune.

5 Comment reconnaître une Anguille Argentée d'une Anguille Jaune ?

Il est généralement admis que :

❶ **L'anguille jaune** : présente un ventre jaune, un dos vert olive à brun olive

❷ **L'anguille argentée** : présente un dos noir, un ventre blanc argent, une ligne latérale complète et une hypertrophie oculaire.

L'anguille argentée a terminé sa phase de croissance et cesse de se nourrir. ***C'est cette anguille qui va dévaler vers l'aval pour rejoindre la mer. Sa réserve de graisse et ses yeux surdimensionnés doivent lui permettre de rejoindre ses lieux de reproduction dans la Mer des Sargasses.***



Fédération de Vendée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

10 bis rue Haxo – BP 673 – 85016 LA ROCHE SUR YON cedex

Courriel : contact@federation-peche-vendee.fr

Site : www.federation-peche-vendee.fr